

DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PREVENTION DES TMS DE L'ETABLISSEMENT

Cette formation est assurée par Amandine Simon, formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.



Le programme TMSpros a pour objectif de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux troubles musculo-squelettiques (TMS) et aux manutentions manuelles dans un panel d'entreprises ayant une sinistralité avérée sur ces risques.

Ce programme s'adresse également à l'ensemble des entreprises du régime général qui souhaiterait initier volontairement un projet de prévention des TMS en leur proposant une offre de services depuis un site internet accessible à tous : <https://tmspros.fr>.

Dans le cadre de cette offre de services, l'instance de pilotage du programme TMSpros (Direction des Risques Professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) a souhaité développer une offre de formation permettant de répondre aux besoins de montée en compétences des acteurs de l'entreprise dans la prise en charge effective de leur projet de prévention des TMS. Cette offre de formation doit contribuer à garantir la pérennisation des démarches de prévention engagées et développer l'autonomie des entreprises concernées.

PUBLIC :

Toute personne (managers, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS.

PRE-REQUIS :

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une note de cadrage du projet de prévention des TMS. Cette note est élaborée par le chef d'entreprise, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation/sensibilisation à la prévention des risques professionnels organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale.

Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans leur entreprise.

OBJECTIFS :

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés,
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques,
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants,
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'action,
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention,
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

CONTENU :

- La méthodologie de projet,
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP),
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement),
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils),
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail,
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Exposés didactiques,
- Études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants,
- Mises en situation,
- Accompagnement du formateur en entreprise,
- Échanges et retours d'expériences.

CERTIFICATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat d'aptitude à assurer le « rôle de personne ressource du projet de prévention des TMS ».

DUREE :

6 jours (42 heures) dont 2 demi-journées d'accompagnement sur site.
Travail individuel estimé à 3 jours pour chaque intersession.

LIEU :

SARCUS, Centre d'Affaires et d'Innovation Sociale
9 rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise

DATES :

26 - 27 septembre, 21 - 22 novembre 2017 et 20 février 2018

NOUS CONTACTER



Amandine Simon

amandine.simon@active-ergonomie.fr

06 66 19 23 71

2 bis rue de l'Isle Adam
95590 PRESLES